

Releasing Agent (P100-001454)

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit Désignation Commerciale Nom Chimique N° CAS N° EINECS No. D'Enregistrement d'REACH	Releasing Agent (P100-001454) Dimethylpolysiloxane Fluid 63148-62-9 Aucune attribué. Aucune attribué.
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées	PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie Rien de connu.
1.3	Information sur le fournisseur Identification de la société Téléphone Fax Email (personne compétente)	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW United Kingdom +44 (0) 1256 462131 +44 (0) 1256 471441 mm.uk@vishaypg.com (00-1) 703-527-3887 CHEMTREC
1.4	Tél. d'urgence	

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement.
2.1.2	Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE	Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement.
2.2	Éléments d'étiquetage Désignation Commerciale Pictogramme(s) de Danger Mention(s) d'Avertissement Mention(s) de Danger Mention(s) de Mise en Garde	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) Releasing Agent (P100-001454) Aucune attribué. Aucune attribué. Aucune attribué. Aucune attribué.
2.3	Autres dangers	Le produit peut dégager des vapeurs de formaldéhyde à des températures supérieures à 180 °C en présence d'air. Les vapeurs de formaldéhyde sont une substance suspectée cancérigène, toxique par inhalation et irritante pour les yeux et le système respiratoire. Les limites d'exposition doivent être strictement respectées.

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	Mention(s) de Danger
Dimethylpolysiloxane Fluid	97 - 100	63148-62-9	-	Non classé.

Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	Classification CE et Phrases de Risque
Dimethylpolysiloxane Fluid	97 - 100	63148-62-9	-	Non classé.

3.2 Mélanges Non applicable.

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

<p>Inhalation</p> <p>Contact avec la Peau</p> <p>Contact avec les yeux</p> <p>Ingestion</p>	<p>Voie d'exposition peu probable. La substance n'est pas volatile.</p> <p>Laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.</p> <p>Rincer la bouche à l'eau et faire boire 200-300ml d'eau. Ne pas faire vomir. Si les symptômes persistent alerter un médecin.</p>
---	---

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Rien de connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique. Aucun antidote particulier.

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

<p>Moyens d'Extinction Appropriés</p> <p>Moyens d'extinction à Proscrire</p>	<p>Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.</p> <p>Ne pas utiliser de jet d'eau.</p>
---	---

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable. Se laver soigneusement les mains après manipulation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Éponger les restes de produit

Révision: 1.1 Date: 20.10.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com




puis mettre en lieu sûr. Transférer dans un conteneur pour élimination.
Revalorisation ou recyclage si possible.
Voir Rubrique: 8, 13

6.4 Référence à d'autres sections

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | | |
|-----|---|---|
| 7.1 | Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |
| 7.2 | Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe. |
| | Température de stockage | Ambiante. |
| | Temps limite de stockage | Stable dans les conditions normales. |
| | Matières incompatibles | Conservé à l'écart des: Matière comburante (agent oxydant), Acides, Alcalis. |
| 7.3 | Utilisation(s) finale(s) particulière(s) | PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie |

8. SECTION 8: CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | | |
|-------|--|--|
| 8.1 | Paramètres de contrôle | |
| 8.1.1 | Limites d'exposition sur le lieu de travail | Non fixé. |
| 8.1.2 | Valeur limite biologique | Non fixé. |
| 8.1.3 | PNECs et DNELs | Non fixé. |
| 8.2 | Contrôles de l'exposition | |
| 8.2.1 | Contrôles techniques appropriés | Assurer une ventilation adéquate. |
| 8.2.2 | Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI) | Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. |
| | Protection des yeux/du visage | Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166). |
| |  | |
| | Protection de la peau | Porter des gants imperméables (NE374). |
| |  | |
| | Protection respiratoire | Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire. La substance n'est pas volatile. |
| |  | |
| 8.2.3 | Risques thermiques
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | Non applicable.
Éviter le rejet dans l'environnement. |

9. SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Révision: 1.1 Date: 20.10.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6 Autres effets néfastes Rien de connu.

13. SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.
13.2 Autres informations Aucun.

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID / IMDG / IATA
14.1 Numéro ONU Non classé comme dangereux pour le transport.
14.2 Désignation officielle de transport Non classé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non classé
14.4 Groupe d'emballage Non classé
14.5 Dangers pour l'environnement Non classé
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non classé
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Non classé

15. SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
15.1.1 Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation Aucun.
15.1.2 Règlements nationaux Rien de connu.
15.2 Évaluation de la sécurité chimique Non disponible.

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS) et l'Inventaire pour la classification et l'étiquetage de Diméthylpolysiloxane Fluid (CAS# 63148-62-9)

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Non classé	Aucun.

LÉGENDE

LTEL Limite d'exposition prolongée
STEL Limite d'exposition (15 min)
DNEL Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB vPvT: très Persistant et très Toxique

Conseils de formation: il convient d'accorder une importance particulière aux procédures de travail mises en œuvre ainsi qu'à l'étendue éventuelle de l'exposition, car ces deux paramètres permettent de calculer si un niveau de protection supérieur est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas

FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Révision: 1.1 Date: 20.10.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.